
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2018

A 20 heures

SOMMAIRE

<u>1 – HORAIRES GARDERIE ET PERISCOLAIRE – RENTREE 2018/2019.....</u>	<u>1</u>
<u>2 – REGLEMENT GENERAL DE PROTECTIONS DES DONNEES</u>	<u>1</u>
<u>3 – EMPLOI JEUNES ÉTÉ</u>	<u>1</u>
<u>4 – OBLIGATION : SAISINE DES DEMANDES D’AUTORISATION D’URBANISME PAR VOIE ELECTRONIQUE :</u>	<u>1</u>
<u>5 – RETRAITE SECRETAIRE DE MAIRIE</u>	<u>1</u>
<u>6 – DIVERS</u>	<u>1</u>
A – ARRET DU BUS SCOLAIRE.....	1
B – COURRIERS.....	1
C – DEVIS	2
D – DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC ARLYSERE	2

Présents : les conseillers en exercice

Absent : Mr DELACHAUME Sébastien

Absents ayant donné pouvoir de vote : à Mr GRANGE Franck : Mr DUFOUR Michel ; à Mr MURAZ-DULAURIER Hervé : Mr LATOUR Patrick ; à Mme RASTELLO Caroline : Mme RASTELLO Véronique.

Mr Xavier MOLLIEUX a été élu secrétaire.

Lecture et approbation sont faites du compte-rendu de la réunion du 17 mai 2018

1 – HORAIRES GARDERIE ET PERISCOLAIRE – RENTREE 2018/2019

Le conseil municipal étudie les horaires à mettre en place dès la rentrée scolaire 2018/2019.

La garderie est rallongée d'un quart d'heure pour satisfaire aux besoins des familles et fermera donc à 18 heures. Le nombre d'heures des agents communaux sont aménagés en conséquence mais restent inchangés.

2 – REGLEMENT GENERAL DE PROTECTIONS DES DONNEES

La protection des données est devenue obligatoire depuis le 31 mai 2018. Des devis seront demandés à des prestataires.

3 – EMPLOI JEUNES ÉTÉ

Le conseil municipal décide de prendre des jeunes de 17 ans cet été. Encadrés par l'employé communal, ils seront embauchés une semaine minimum par ado selon les inscriptions, pour la période du 09 juillet au 24 août sauf la semaine du 23 au 27 juillet 2018.

4 – OBLIGATION : SAISINE DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME PAR VOIE ELECTRONIQUE :

La nouvelle réglementation concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par voie électronique devaient prendre effet au 08 novembre prochain. Dans un courrier adressé récemment aux ministre et secrétaire d'État à la Cohésion des territoires, l'Association des maires de France (AMF) et l'Assemblée des communautés de France (AdCF) demandent l'ajournement du dépôt électronique des autorisations de construire pour cette date.

Ce dispositif constitue la première des mesures relatives au vaste chantier de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, voulue par le gouvernement dans le cadre de sa stratégie Logement et réaffirmée par le Premier ministre Edouard Philippe le 1er février à l'occasion du programme Action publique 2022. Cette réglementation devrait donc être reportée en 2022 pour permettre aux communes de préparer cette échéance.

5 – RETRAITE SECRETAIRE DE MAIRIE

Le conseil municipal prend connaissance du départ à la retraite de Madame Bernadette GROPPOSO qui devrait avoir lieu en février 2019.

6 – DIVERS

A – ARRET DU BUS SCOLAIRE

Madame Elisabeth YVOZ soulève le problème des arrêts de bus, avec de nouveaux élèves au collège, au hameau de La Bioletta et des Molliex. Le Maire expose qu'il en a parlé à l'Agglo Arlysère et qu'un agent se déplacera sur place pour visualiser les zones d'arrêts. Il faudra, si les arrêts sont validés, matérialiser l'arrêt par marquage au sol et panneaux sur la voirie.

B – COURRIERS

• RESULTAT DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'INSEE récapitulant les comptages réalisés lors du recensement de la population effectué en début d'année 2018.

195 logements ont été comptabilisés, 424 bulletins individuels, 22 logements secondaires, occasionnels ou vacants. Ces comptages ne constituent en aucun cas la population totale, en effet, les chiffres de valeur juridique seront publiés pour toutes les communes fin 2018.

- **CENTRE HOSPITALIER MOUTIERS / ALBERTVILLE**

Lecture est faite de la motion votée par la commune d'Albertville soutenant les conditions posées par le conseil de surveillance du CHAM à la création d'une direction commune dans le but de garantir les activités médicales du Centre Hospitalier d'Albertville-Moutiers sur le long terme.

- **MISE EN PLACE DE L'IMPOT A LA SOURCE**

Le coût de la maintenance, du paramétrage et de la formation pour la mise en place de l'impôt à la source au 1^{er} janvier 2019 est d'un montant de 156€ TTC pour la commune.

- **CARTE COMMUNALE**

Lecture est faite du courrier d'un propriétaire demandant la mise en zone constructible de sa parcelle.

C – DEVIS

Arrivée de Mr Patrick LATOUR

Le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise PERRIER pour le fauchage des talus qui aura lieu début juillet.
- Etudie les devis reçus pour l'agrandissement de la porte de la salle de classe, prévu dans le dossier de l'AD'AP.
- Etudie les solutions techniques pour le réaménagement du virage du cimetière. Une MAPA sera lancée le cas échéant.

D – DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC ARLYSERE

Le conseil municipal reprend la délibération du 18 janvier 2018 sur la demande de l'Agglomération ARLYSERE, pour en corriger les termes. La demande en elle-même reste inchangée.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 19 juillet 2018 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER.

